



NEWSLETTER

*Bonneuses fêtes de
fin d'année !*

Séances plénières

Retour sur les séances de novembre et de décembre

Actualités

- Un Etat au service d'une société de confiance
- Séminaire dialogue social au CESE pour Génération UNSA

Vie des CESER

Exploitation des TER en région
Auvergne-Rhône-Alpes

EDITO



Martine Vignau
Présidente du groupe UNSA

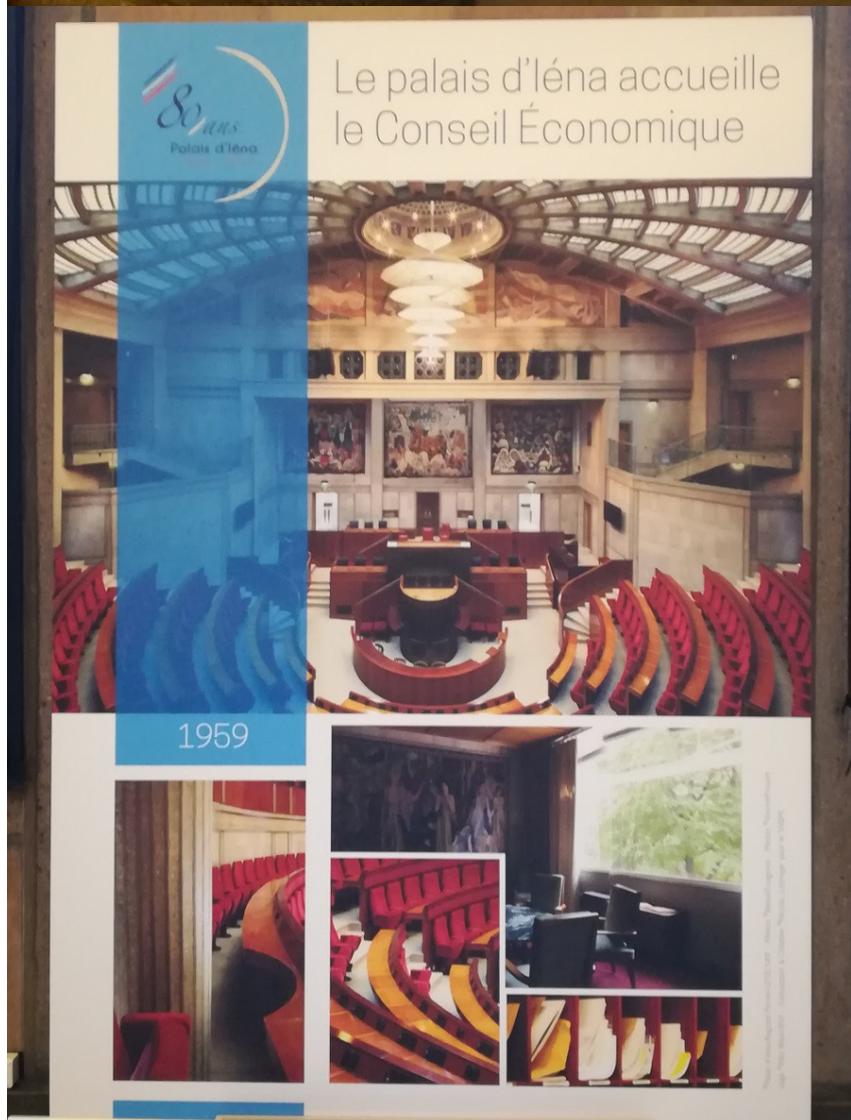
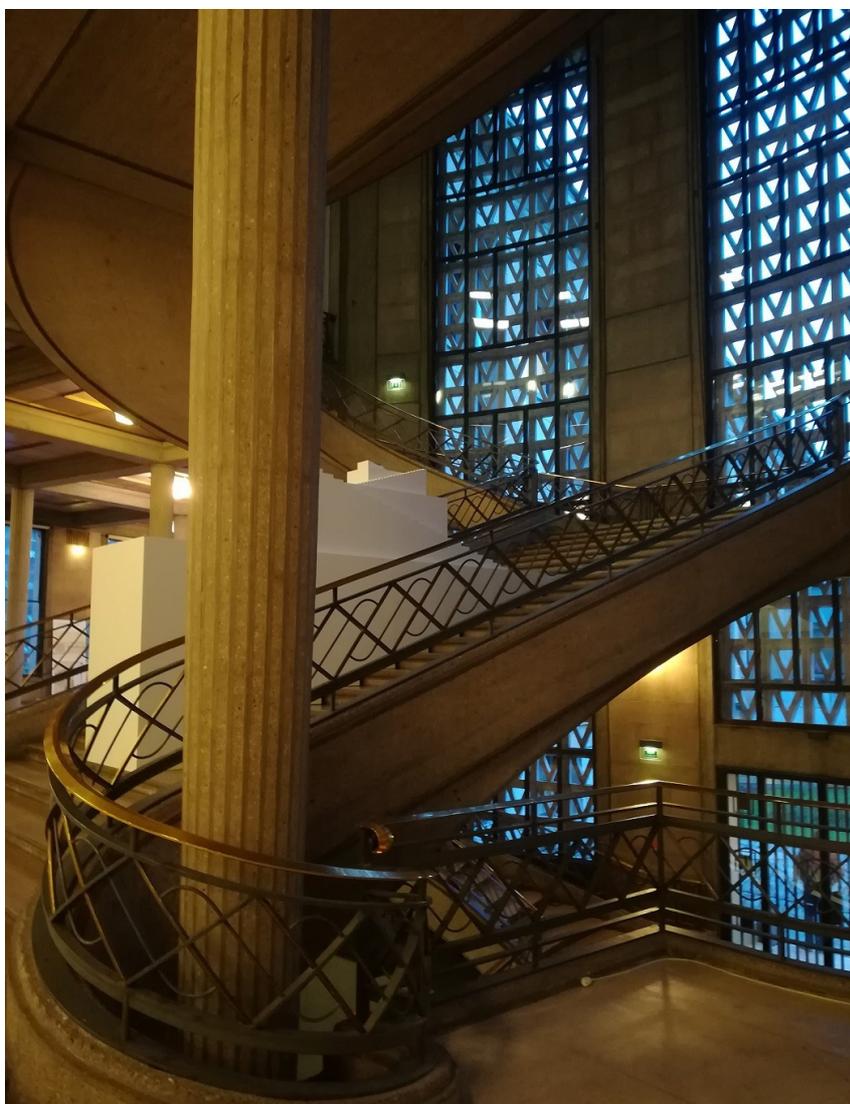
Le Président de la République a annoncé une réforme du CESE qui renforcerait ses missions. Cette réforme doit conforter son rôle et faciliter le renouveau démocratique.

C'est avec l'ambition de voir cette assemblée évoluer pour faire écho aux préoccupations des citoyens que l'UNSA s'inscrit dans la préparation de cette réforme.

Pour cela, le CESE doit pouvoir réagir à l'actualité, interpeler et alerter sur les questions d'avenir.

Lui donner le rôle d'animateur des problématiques de société, de lieu de convergence du débat citoyen et de chambre où s'articule la consultation publique sont autant de défis à relever pour conjuguer court et long termes afin d'éclairer au mieux les décideurs politiques.

C'est avec cette vision ambitieuse, ancrée dans la confiance d'avancer collectivement, que je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



NOVEMBRE

SÉANCES PLENIERES

AUTOSAISINE

VERS LA DEMOCRATIE CULTURELLE

INTERVENTION UNSA : CHRISTIAN CHEVALIER



CHEVALIER | Membre du Groupe de l'UNSA

[Téléchargez l'avis en cliquant ici](#)

La démocratie culturelle vise à l'émancipation des citoyens et au renforcement de la cohésion sociale, d'une part en offrant la possibilité à chacun des acteurs de participer à la vie de la Cité et aux affaires culturelles, et d'autre part en permettant l'intégration et la coexistence de toutes les cultures.

Intervention UNSA :

(...) Il faut s'orienter vers une implication plus forte des citoyens dans les politiques culturelles. Pour cela, la question de leur participation accrue dans des organes ou organismes d'élaboration, de programmation ou de suivi des politiques culturelles est posée.

En l'occurrence, la culture, pas plus que le monde politique ou syndical n'échappe aujourd'hui à cette réflexion sur la participation citoyenne et les modalités de la démocratie participative que cela implique. La culture, comme la démocratie, doit se rapprocher des citoyens. Elle ne peut plus être l'apanage exclusif d'experts, de savants, de professionnels trop souvent enfermés dans le confortable cocon de l'entre soi.

Pour l'Unsa, la question de la place et du rôle de l'État comme acteur incontournable dans les choix et la régulation des politiques culturelles constitue un enjeu majeur dans une période de mondialisation, de fortes concentrations, de marchandisation, d'uniformisation et de numérisation des produits culturels (...)

SAISINE GOUVERNEMENTALE

LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE A L'ECHELON LOCAL

INTERVENTION UNSA : CHRISTIAN CHEVALIER

Le CESE a été saisi par le Premier ministre le 12 septembre 2017 sur la « transition écologique et solidaire ». Il lui a été demandé de proposer les modalités d'organisation et d'animation de cette transition écologique à l'échelon local.

Selon le CESE, cette transition ouvre la voie vers une transformation systémique positive et un changement économique, social et environnemental de notre société. La contractualisation entre l'État et les territoires est un moyen de réalisation concrète de cette transformation. Alors que de nombreux dispositifs existent déjà et que beaucoup de territoires se sont saisis de la question de la transition écologique, le gouvernement propose la mise en place d'un nouveau contrat. Pour répondre aux attentes, ce contrat devra être porteur d'un « projet de territoire » bâti autour d'une vision systémique et intégratrice de la transition écologique et être coconstruit avec la population.

Intervention UNSA :



Nicolas HULOT | Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Présence de Nicolas Hulot le 28 nov. lors de la plénière

[Téléchargez l'avis en cliquant ici](#)

(...) L'Unsa se félicite de cette saisine gouvernementale. En effet, les enjeux de la transition écologique ne peuvent pas être traités uniquement sur le modèle descendant d'injonctions politiques ou administratives.

S'il faut bien sûr un cap international, des déclinaisons nationales et des stratégies d'état, la mise en œuvre concrète relève des multiples acteurs ancrés dans les territoires et de la confiance accordée en leur capacité à agir.

Le foisonnement des projets et des initiatives locales démontre, du reste, une prise de conscience assortie d'une volonté d'action pour que les choses changent. Mais l'heure n'est plus au bricolage, au coup par coup ou aux enchevêtrements organisationnels.

Et c'est bien là le fil rouge de cet avis : organiser, hiérarchiser, coordonner, donner du sens, tout cela dans le cadre d'une conception systémique et transversale des enjeux sans pour autant s'enfermer dans un modèle uniforme.

(...) Si comme l'avis le précise c'est au plus près du terrain que se joue cette transition écologique, les questions de formation, de mutualisation et de mise en synergie s'avèrent aussi incontournables. Pour cela, la culture de la transversalité et de la coopération doit continuer à s'enraciner dans les pratiques.

NOVEMBRE

SÉANCES PLENIERES

SAISINE GOUVERNEMENTALE

LES NOUVELLES FORMES DU TRAVAIL INDEPENDANT

INTERVENTION UNSA : LUC BERILLE

Le 24 août 2017, le Premier ministre a saisi le Conseil économique, social et environnemental d'une réflexion sur le travail indépendant.

La plupart des métiers indépendants dits « traditionnels » se sont structurés pour assurer une protection sociale négociée et adaptée qui fonctionne plutôt bien. Mais leur part dans l'emploi total tend aujourd'hui à stagner voire à diminuer. A l'inverse, des activités variées se développent dans le cadre de micro-entreprises : consultant.e.s free-lance, travailleur.euse.s des services à la personne ou du second oeuvre du bâtiment et, plus récemment, chauffeur.e.s et coursier.ère.s travaillant pour les plateformes numériques. Dans ce contexte, le travail indépendant peut correspondre à un vrai choix ou bien à une option « faute de mieux » pour échapper au chômage. Ces nouveaux.elles travailleur.euse.s indépendant.e.s sont en moyenne économiquement plus fragiles et plus souvent dépendant.e.s de conditions et de tarifs fixés unilatéralement par les donneur.euse.s d'ordres. Leur plus faible protection contre les risques sociaux constitue le corollaire de cette fragilité économique.

Téléchargez l'avis en cliquant ici



Intervention UNSA :

(...)L'avis évite ainsi l'écueil d'une opposition stérile entre travail indépendant et salariat, au profit d'une approche beaucoup plus positive et fondamentale. Elle s'inscrit dans la notion de parcours professionnels, dont nous savons qu'ils sont appelés à se développer, non seulement entre différentes qualifications mais aussi entre différents statuts, et qu'il s'agit donc de sécuriser le plus possible, dans l'intérêt des personnes comme de la société.(...)

(...)C'est la philosophie dans laquelle s'inscrit l'avis et c'est une raison supplémentaire pour que l'UNSA le soutienne.(...)

(...)En effet, ces nouveaux arrivés dans le travail indépendant exerçant dans un rapport d'indépendance économique très équivoque, ne bénéficient pas des diverses formes de protection et de sécurisation dont d'autres catégories d'indépendants, plus anciennes et plus structurées, se sont dotées.(...)

(...)Pour sa part, l'UNSA pense qu'il est possible d'ouvrir cette protection à ces catégories d'indépendants les plus précaires, et à ceux-là seulement, sans pour autant remettre en cause le caractère d'assurance sociale de l'assurance chômage à laquelle nous sommes attachés.

QUELQUES-UNES DES PRECONISATIONS

Les nouvelles formes

du travail indépendant

Situation actuelle	Préconisations	Objectif
Santé : système universel avancé	Des améliorations pour élever des garanties / guichet unique	Compléter les garanties sociales pour les nouvelles formes du travail indépendant
Formation : ouverture du CPF et CEP au 01/01/2018	Vigilance sur l'accompagnement (CEP)	
Accident du travail et perte de revenu : à construire	Pour les travailleur.euse.s de plateformes numériques : - assurance accident du travail adaptée - ouverture à titre expérimental du régime d'assurance chômage	Alimenter un continuum de droits favorisant les mobilités professionnelles

DECEMBRE

SÉANCES PLENIERES

Le tourisme est pour la France métropolitaine et les Outre-mer un important vecteur de richesses (7 % du PIB) et d'emplois, avec deux composantes : notre pays fait partie des premières destinations touristiques au monde pour le nombre de visiteurs étrangers mais avec une croissance qui se ralentit ; si les résidents représentent les deux tiers de la consommation touristique en France, un quart d'entre eux n'est pas parti en voyage même une nuitée en 2015.

[Téléchargez l'avis en cliquant ici](#)

AUTOSAISINE

TOURISME ET NUMERIQUE

INTERVENTION UNSA : FANNY ARAV



Intervention UNSA :

(...) L'UNSA soutient toutes les propositions allant dans le sens d'une plus grande émancipation vis-à-vis de ces acteurs et d'une régulation plus solide des pratiques (avis internet, fiscalité, propriété données personnelles).

Il s'agit donc d'intégrer au mieux cette grille de lecture du « touriste 3.0 » dans un contexte de forte concurrence à l'échelle européenne et internationale, pour garder notre capacité à attirer encore et mieux, plus longtemps et surtout plus continûment, afin de capter une plus forte valeur ajoutée pour l'ensemble de la chaîne des acteurs.(...)

(...)L'UNSA appuie la construction de vrais parcours professionnels, sécurisant des métiers exigeants et souvent précaires, et offrant des perspectives d'évolution. La juste ambition de faire de tous les acteurs et résidents des ambassadeurs de leurs territoires n'en sera que plus efficace si cette communauté de vie existe au-delà de l'opportunité saisonnière.(...)

(...)25% de la population française ne partent pas en vacances, et combien ne partent que chez des amis ou au prix de fortes privations ? C'est à tous les acteurs, et pas seulement les CE d'entreprises et les UNAT de porter le projet des vacances pour tous (en adaptant leurs offres par des formules plus adaptées aux familles monoparentales, en offrant un quota de places spécifiques ...).

Les jeux olympiques de 2024 sont une opportunité pour une nouvelle vision du tourisme, plus numérique certes, mais aussi nous l'espérons plus inclusive pour tous les publics comme pour les salariés du secteur et les résidents.

AUTOSAISINE

LES DESERTS MEDICAUX

INTERVENTION UNSA : MARTINE VIGNAU

L'étendue et l'extension des déserts sanitaires préoccupent les Français.e.s. D'après une étude récente de la Drees (mai 2017), 8 % de la population réside dans une commune sous-dense en médecins généralistes, au sens d'une accessibilité inférieure à 2,5 consultations par an et par habitant.e.

Quelles que soient la combinaison et la pondération des critères retenus (accès à un médecin généraliste, à un.e spécialiste, à une pharmacie, aux services d'urgence, etc.), et compte tenu des départs à la retraite programmés, les déserts sanitaires dessinent, dans des zones rurales mais aussi parfois urbaines, les lacunes de l'offre de soins.

Intervention UNSA :

(...) L'UNSA souscrit à la démarche de traiter la question des déserts médicaux tout en repensant l'organisation des soins autour du patient. Les maladies chroniques, le vieillissement de la population, les affections liées au comportement et à l'environnement se multiplient et nécessitent des réponses adaptées.(...)

(...)En ce qui concerne l'installation, sujet ô combien sensible, l'avis aborde cette problématique avec tact et mesure. En effet la préconisation préfère une adhésion de tous les acteurs car le maintien d'une présence médicale dans les territoires ne peut se faire sans l'implication des professionnels.

Elle fixe un délai de 3 ans alors que les textes en la matière ont déjà quelques années!

Par ailleurs, il n'est pas anormal que l'assureur, en l'occurrence l'assurance maladie, puisse privilégier l'intérêt de ces assurés et choisisse de ne pas favoriser l'offre là où elle est déjà forte. L'Unsa porte depuis de nombreuses années ce type de propositions et rappelle qu'au sein des professions paramédicales, les infirmières ont signé un accord qui intègre le conventionnement sélectif en fonction de la couverture locale.(...)

Pour terminer, l'UNSA souhaite vous faire partager deux points de vigilance :

En ce qui concerne la mise en place d'un secrétariat : il doit bien s'agir d'un secrétariat médical car le médecin est responsable du secret médical.

Faire collaborer des agents administratifs pourrait nuire à l'exercice médical et contraire au code de déontologie.

L'avis met en avant le service civique volontaire pour contribuer aux politiques de prévention. La nécessité des connaissances particulières et d'un encadrement important posent alors questions. De plus cela laisse à penser que la prévention peut être mise dans un mode d'exercice de seconde zone.

[Téléchargez l'avis en cliquant ici](#)

Martine VIGNAU | Présidente du Groupe de l'UNSA

03:00

Déserts médicaux
13 décembre 2017

Assurer une relation de confiance entre les usagers et leur administration

Saisi par le Premier ministre pour émettre un avis sur le projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance, le CESE a remis sa copie au gouvernement

LES AVIS DU CESE



Selon le CESE, une fonction publique disponible, modernisée, simplifiée, bienveillante avec les personnes et couvrant tout le territoire doit être mise en capacité de :

Conduire les missions de contrôle qui garantissent l'ordre public, sans que le conseil aux citoyens ou l'indulgence en cas d'erreur de bonne foi ne constituent un obstacle ;

Simplifier les démarches pour les usagers, notamment par la voie de la dématérialisation et du numérique, à condition que le recours à ces technologies ne porte pas atteinte aux principes d'égalité et de continuité ;

Se moderniser à tous les niveaux, grâce à une politique de formation systématique de ses agents, développer un dialogue avec les usagers et faire toute sa place au dialogue social nécessaire avec les organisations syndicales ;

*Garantir l'indépendance et l'impartialité de ses agents, dont le statut constitue une assurance au bénéfice des usagers ;
Remplir des missions clairement définies qui encadrent et déterminent les choix budgétaires.*

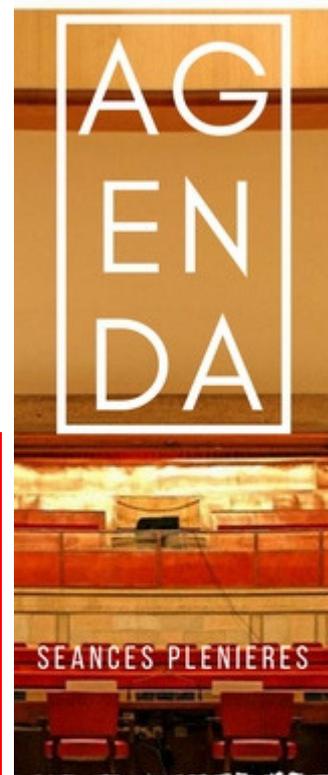
Ce projet d'avis rapporté par Nicole VERDIER NAVES (membre au titre de la vie économique et dialogue social), pour la commission temporaire Fonction publique du CESE, présidée par Jean Grosset, a été adopté par le Conseil économique, social et environnemental le 21 novembre 2017.

Avant-projet de loi pour un État
au service d'une société
de confiance
Nicole Verdier Naves

CESE 23

NOVEMBRE 2017

Téléchargez l'avis
en cliquant ici



10 JANVIER : RÔLE DE LA FRANCE
DANS UNE FRANCOPHONIE
DYNAMIQUE

23 JANVIER : CONTRIBUTION CESE
AU TOUR DE FRANCE DE
L'EGALITE

24 JANVIER : QUELS LEVIERS
POUR RENFORCER LA
COMPETITIVITE DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'AGROALIMENTAIRE FRANCAIS

Le Conseil économique, social et environnemental lance le 8 janvier prochain une plateforme consultative en ligne sur le thème : « **Orientation des jeunes, quelles solutions ?** ».

L'orientation des jeunes telle qu'elle est construite aujourd'hui est génératrice de stress. Les choix, souvent faits très tôt, permettent difficilement un retour en arrière et sont déterminants pour le reste de la vie professionnelle et personnelle. Ils engendrent une véritable pression chez les jeunes, mais aussi dans leur famille et leur environnement.

Comment lever cette pression ? Comment créer des conditions favorables pour que chacun.e puisse construire son avenir personnel et professionnel sereinement ?

Rendez-vous le 8 janvier sur participez.lecese.fr pour faire vos propositions !

La consultation viendra nourrir le projet d'avis du CESE « L'orientation des jeunes », rapporté par Laure Delair (groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse) et Albert Ritzenthaler (groupe CFDT) et qui sera soumis au vote de l'assemblée plénière du CESE le 11 avril prochain.

New!



Séminaire "dialogue social" au Palais d'Iéna pour Génération UNSA

C'est au cœur de la capitale, au Conseil économique, social et environnemental que s'est déroulé le séminaire Génération UNSA saison 2 autour du dialogue social les 30 novembre et 1er décembre. Au total, 27 stagiaires issus de différentes fédérations – des domaines privés comme publics – ont suivi une formation de qualité mise en œuvre par Alain Gergaud, secrétaire national de l'UNSA en charge du centre de formation.

Le programme, très complet, a permis à nos militants d'apprécier les interventions de Martine Vignau (secrétaire nationale de l'UNSA et présidente du groupe UNSA au CESE), d'Alain Olive (ex secrétaire général UNSA), de Jean Grosset (directeur de l'Observatoire du dialogue social et ex secrétaire général adjoint de l'UNSA).

Des acteurs importants du dialogue social ont participé activement lors d'interventions remarquées : Laurence Rivoal (cheffe de la section aide à la négociation et conflits au bureau des relations collectives du travail de la direction générale du travail), Azadeh Akrami-Kastanon (Chef du bureau RT2), Martin Richer (Consultant en responsabilité sociale des entreprises, administrateur de Terra Nova), Jean-François Pilliard (Président de la Chaire « dialogue social et compétitivité » à l'ESCP Europe, ancien vice-président du Medef).



Marie-No Devcom UNSA @MarinoUnsa · 1 déc.

Génération #UNSA dialogue social jour 2 : négociation collective de branche avec la direction générale du travail @UNSA_officiel

Avec l'UNSA, je choisis le dialogue social !

Questions à Alain Gergaud et Martine Vignau

Rédacteur Newsletter UNSA-CESE (RN) – *Pouvez-vous indiquer à nos lecteurs ce qu'est Génération UNSA ?*

Alain Gergaud (AG) - L'UNSA a décidé de mettre en place une formation à destination de ses cadres militants pour monter en compétence collectivement son organisation. Cette formation est appelée « Génération UNSA ». Elle est composée cette année d'une trentaine de militants responsables syndicaux ou susceptibles de prendre des responsabilités à l'UNSA.

RN – *Cette formation se déroule en plusieurs étapes, pouvez-vous nous en dire plus, Alain ?*

AG - Ces séminaires de 2 jours sont organisés autour des marqueurs de l'UNSA : Les valeurs de notre syndicat, la lutte contre les discriminations, le dialogue social, la protection sociale, les services publics, l'Europe et l'économie, l'emploi, la formation professionnelle.

RN – *Pourquoi avoir choisi le Palais d'Iéna pour cette formation de fin d'année ?*

Martine Vignau (MV) - C'est bien naturellement que le séminaire sur la thématique du dialogue social s'est déroulé dans l'enceinte du CESE, institution du compromis, par essence. Je suis intervenue en tant que présidente du groupe UNSA au CESE.

RN – *Quel fut le programme de ces 2 jours de séminaires ?*

AG - Plusieurs intervenants, experts dans leur domaine respectif autour du dialogue social sont intervenus : un universitaire, un responsable de l'observatoire du dialogue social, un intervenant de la Direction Générale du travail, de Terra nova, du MEDEF... Les échanges avec les stagiaires du séminaire ont été riches et, dans le respect de chacun, a pu apporter un éclairage sur l'actualité sociale et son évolution.



Avis sur la convention Région-SNCF pour l'exploitation des TER pour la période 2017-2022



Au terme de plusieurs années de négociation, l'Exécutif régional Auvergne-Rhône-Alpes et la direction de la SNCF finalisent un projet de nouvelle convention d'exploitation des TER pour la période 2017-2022.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes privilégie une consolidation de sa relation avec la SNCF et passe avec la SNCF un contrat « sui generis ».

Celui-ci répartit les rôles entre :

L'autorité organisatrice qui définit le niveau de service ;

L'exploitant agissant dans le cadre de son autonomie de gestion, n'est en aucun cas « régie » de la Région et demeure seul responsable du dimensionnement et de l'évolution de ses moyens, notamment en personnels, pour satisfaire le niveau de service demandé.

Le CESER Rhône-Alpes avait appelé de ses vœux en janvier 2015 trois pistes de progrès pour la prochaine convention d'exploitation :

Répondre aux attentes des usagers pour un service de transport améliorant le ratio qualité-coût ;

Préserver une économie générale de la convention soutenable par le contribuable ;

Donner à la Région toutes les clés de pilotage pour exercer sa compétence.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes reprend ces trois questions qui se posent globalement à l'échelle de la nouvelle Région, avant de s'interroger sur l'effet levier potentiel

Intervention de Catherine HAMELIN, au nom de l'UNSA :

(...) Il semble opportun de rappeler que les objectifs du SRADDET doivent être corrélés aux objectifs de la convention TER.

Dès lors, les questions environnementales, sociales et sociétales ne peuvent être éludées.

En effet, comment soutenir le fait que les salariés usagers amenés à se déplacer quotidiennement créent de la richesse par le fruit de leur travail et risquent leur santé s'ils ne peuvent utiliser au mieux les TER ?(...)

(...) Enfin, comment appréhender le lien entre les pénalités de retard inscrites dans la convention et le fait que certains TER soient en retard ou supprimés pour des raisons qui n'incombent pas aux agents SNCF ?(...)(...) Le Président du Conseil Régional a annoncé récemment vouloir changer de méthodes et associer dorénavant les organisations syndicales. Cette convention TER montre, en effet, qu'il est urgent de changer de méthodes. A

l'UNSA, nous serons exigeants sur ce changement, pour qu'enfin, le dialogue social, l'anticipation, la concertation, la co-construction soient au menu de nos projets de dossiers, mais aussi des travaux de notre CESER. A l'UNSA, au CESER, comme dans les autres espaces, nous sommes prêts à participer, à assumer notre responsabilité.

Téléchargez l'avis en cliquant ici

contact
Unsa
Cese

SEBASTIEN MARCHAL
ATTACHE DE GROUPE

sebastien.marchal@lecese.fr
06 70 41 68 96



@UNSA_CESE

COMPTE OFFICIEL
TWITTER

REJOINS LE GROUPE UNSA AU CESE

